

**CERTIFICAT RELATIF AU NOMBRE DE SIGNATURES REÇUES
DES PERSONNES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE
D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE POUR LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 1001-362**

Je, Laura Thibault, assistante-greffière, certifie qu'à la suite de l'avis public donné le 13 juin 2024, deux (2) demandes d'approbation référendaire valides ont été reçues pour le règlement numéro 1001-362, soit pour les zones 8673-90 et 8773-21.

La compilation des signatures valides reçues se détaille comme suit :

Zone	Nombre de personnes habiles à voter	Nombre de signatures requises pour la tenue d'un registre	Nombre de signatures reçues	Nombre retenu pour le calcul des signatures requises lors de la tenue de registre
8773-48 (zone visée)	1	1	0	1
8673-90	66	12	16	66
8673-97	0	0	0	0
8773-21	390	12	21	390
8773-56	45	12	0	0
TOTAL:	502		37	457

Conséquemment, le règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone visée ainsi que de toutes les zones contiguës d'où provient une demande valide.

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le registre sera ouvert pour une (1) journée, dont la date sera fixée par résolution du conseil municipal, et le seuil de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire sera de cinquante-sept (57).

Signé à Terrebonne, le 25 juin 2024.

Me Laura Thibault, avocate
Assistante-greffière

Déposé à la séance du conseil le 9 juillet 2024